



Gaston Jèze

*L*es principes
généraux du droit
administratif

La notion de service public
Les individus au service public
Le statut des agents publics

Tome 2

*Préface de Serge Salon
et Jean-Charles Savignac*

DALLOZ

Le service public, *sensu lato*, est un procédé juridique pour donner satisfaction aux besoins généraux, tels que les ressent, dans un pays donné, à une époque donnée, une population donnée. Les *gouvernants* disent quels sont les besoins auxquels il sera donné satisfaction par le procédé du service public et comment fonctionnera le service public. Les *agents publics* ou *fonctionnaires* collaborent à cette tâche. Gouvernants et agents doivent, les uns et les autres, n'avoir en vue que les intérêts généraux auxquels correspond le service public. [...]

Gaston Jèze, Livre III

C'est une erreur grossière de croire que, dans une démocratie, les lois doivent être faites par des juristes. La loi est une règle de conduite sociale. Elle doit être adaptée au milieu social, économique, aux préjugés, aux idéals de la population. Les techniciens du droit peuvent et doivent être des collaborateurs pour la rédaction des textes ou le choix des procédés techniques d'application. Ils n'ont pas de qualités spéciales pour jouer le rôle principal, à savoir pour exprimer les préjugés populaires ou tracer la ligne directrice qui convient le mieux à l'opinion moyenne de la population. Bien au contraire, ils ont, comme les autres techniciens, leurs préjugés, leur déformation professionnelle, une idée exagérée de leur rôle et de leur importance. [...]

Gaston Jèze, Livre III



Bibliothèque
Dalloz

50 €

ISBN 2 247 05476 5



9 782247 054763